



Donnez de l'élan à vos projets

Projet *JEUNES*



PRÉFET DE  
SEINE-ET-MARNE

# Présentation générale

Projet jeunes s'adresse aux jeunes de **11 à 30 ans** et soutient **les premiers projets collectifs ou individuels** revêtant un caractère **d'utilité sociale ou d'intérêt général** et qui ont besoin d'un petit coup de pouce financier, et/ou d'un soutien méthodologique, pour démarrer.

Les associations de **moins de trois ans** animées par des jeunes et les **Juniors associations** sont également éligibles.

Le dispositif prend avant tout en considération la nature du projet. Les projets sont suivis **au niveau local** par un opérateur jeunesse du département **en lien avec le correspondant Envie d'agir**.

Fort d'un réseau d'appui local, le dispositif se veut au plus près des lieux de vie des jeunes et accessible par un service jeunesse, une association locale, un point d'appui Envie d'Agir ou une structure de l'information jeunesse.

Les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Les montants attribués vont de **150 à 800 €**. (**500 € pour les projets individuels, 800 € par les projets collectifs**)

# Critères d'attribution

Le domaine d'intervention est ainsi très largement ouvert : culture, action sociale, protection de l'environnement, sports, arts et lettres, animation et développement local, éducation, sciences et techniques...

Les projets ayant des visées professionnelles et des objectifs d'insertion professionnelle ne peuvent être soutenus.

## Critères d'éligibilité :

- Le porteur du projet doit habiter **le département de la Seine-et-Marne** et avoir **entre 11 et 30 ans**.
- Le jeune doit être **l'initiateur** effectif du projet.
- Les projets doivent permettre **une animation locale** et favoriser la mise en place d'une **dynamique territoriale** notamment sur les territoires où peu d'actions éducatives sont développées.

# Critères prioritaires

## Priorité est donnée :

- Aux projets **collectifs**, ou rayonnant sur un nombre de jeunes important.
- Aux projets **ayant vocation à se pérenniser** sur un territoire notamment par la création d'associations de jeunes.

L'aide financière sera attribuée au seul jeune « porteur » et non à chaque membre du groupe.



# Critères de refus

## Sont exclus :

- les projets dont la réalisation est déjà engagée;
- la participation à des activités qui ne sont pas à l'initiative du candidat (festivals, compétition, raid...);
- les projets présentés par des structures dans le cadre de leurs activités régulières ;
- les projets à caractère strictement personnel (loisirs, vacances, achats...);
- les projets relevant d'autres dispositifs tels que, Sac'ados, Jeunesse Solidarité Internationale, 1000 Défis pour ma planète...
- les projets d'étude et de stage tout comme les besoins ponctuels pour faire face à une difficulté relevant de l'insertion (logement, santé, transport...);
- les projets relevant du cadre scolaire et/ou encadré par les personnels éducatifs ;
- les projets refusés par le jury ne peuvent être présentés une seconde fois.

# Le jury départemental

Un jury est chargé d'émettre un avis collégial sur les dossiers recevables. Il est notamment composé :

- du directeur départemental de la cohésion sociale, ou son représentant ;
- d'un représentant du Centre d'information jeunesse de Seine-et-Marne ;
- d'un représentant du Conseil Général ;
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- d'un représentant du Comité Départemental des Associations de Jeunesse & Education Populaire ;
- d'un représentant du Crédit Agricole Brie Picardie
- de toute personne choisie en raison de sa qualification
- D'anciens lauréats envie d'agir

Le jury est présidé par le Directeur départemental de la cohésion sociale, ou son représentant. Le jury se réunit en fonction du nombre de dossiers recevables. Les décisions sont notifiées et font l'objet d'un paiement effectif dans un délai maximum d'un mois.

Le projet est préalablement validé par une structure partenaire authentifiant la réalité de la demande : une association agréée Jeunesse & Education populaire, une Mairie, un Point ou Bureau d'Information Jeunesse, une mission locale ou un service spécialisé dans la prévention ou l'éducation.

# Participer

Les candidats peuvent obtenir un dossier de candidature auprès du correspondant départemental ou des structures partenaires : point ou bureau information jeunesse, points d'appui Envie d'Agir. Il fait ensuite valider son projet par une structure telle que définie dans les critères d'attribution.

Le candidat envoie son dossier complet à :

**DDCS Cité Administrative 20, quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex**

**OU**

Le candidat se connecte sur le site envie d'agir s'inscrit directement sur le site, une fois son inscription validée par la DD il peut saisir son dossier directement sur la base.

Chaque candidat lauréat doit respecter l'engagement moral suivant : utilisation du fonds pour l'action qui a été présentée, promotion du programme en mettant en évidence les logos d'Envie d'Agir, du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du Crédit Agricole Brie Picardie, partenaire du programme en Seine-et-Marne sur tous les supports de communication édités pour les besoins de l'action, mention du partenariat si la presse médiatise l'action et communication d'un bilan et toute pièce complémentaire (affiches, articles de presse, photos...) à la DDCS permettant d'apprécier la conduite de l'opération.

**Ne pas respecter ces obligations pourra entraîner des mesures visant la restitution du prix.**

# Site internet

La nouvelle application gérant le dispositif au niveau national comporte trois espaces :

- Un site portail qui regroupe toutes les informations utiles concernant le programme (présentation, partenaires , ressources, exemples de projets, pages régionales...) et permet aux internautes d'être mis en relation avec le correspondant.
- Un site communautaire dédié aux jeunes candidats et lauréats envie d'agir il permet aux jeunes internautes titulaires d'un compte, de constituer leur dossier, de partager des ressources avec d'autres membres de la communauté, de valoriser leurs parcours ou leur projet une fois réalisé.
- Un espace professionnel réservé aux référents du programme qui permet d'assurer la gestion du programme et de faciliter l'accompagnement des candidats.

<http://communaute.enviedagir.fr/>



PRÉFET DE  
SEINE-ET-MARNE

# Contacts en Seine-et-Marne

**Maire DUBREUIL**  
**Correspondante Envie d'Agir**

☎: 01 64 41 58 93

✉: [maire.dubreuil@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:maire.dubreuil@seine-et-marne.gouv.fr)

**Yvelle MOUTOU**  
**Gestion administrative Envie d'Agir**

☎: 01 64 41 58 44

✉: [yvelle.moutou@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:yvelle.moutou@seine-et-marne.gouv.fr)